

046-31/03/2015  
LM-SLB

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

LA ROCHE-MAURICE  
Le 24 mars 2015



**François MARC**  
*Sénateur du Finistère*  
*Membre de la Commission des Finances*

**Monsieur François CUILLANDRE**  
**Maire**  
**2, rue Frézier**  
**29 238 Brest Cedex**

BREST METROPOLE OCEANE ET VILLE DE BREST		
Date 30 MARS 2015		
N° ASG 2536		
original pour action L. MORL		
COPIE	CAB ✓	DGS ✓
AM. DEULIEN A MASSON  6		

**Objet : Machines à voter.**

Monsieur le Maire,

Mon attention a récemment été attirée par mon collègue sénateur Philippe KALTENBACH au sujet de la Proposition de loi qu'il a déposée lors la session passée en juillet 2014, visant à interdire le recours aux machines à voter lors des élections générales (Texte N°763).

Etant utilisatrice du vote électronique, la commune de Brest a vraisemblablement été contactée au sujet de ce texte, susceptible d'être inscrit à l'ordre du jour prochainement.

A travers le présent courrier, j'aurais souhaité pouvoir disposer de votre avis sur ce dispositif ainsi que des remarques que vous comptez faire remonter au sénateur socialiste Philippe KALTENBACH, auteur de cette proposition de loi.

Je vous remercie du retour d'informations que vous voudrez bien me faire à ce sujet.

Dans cette attente, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

François MARC

Le Maire

Le 14 AVR. 2015

Monsieur le Sénateur,

*du François*

Dans votre courrier du 24 mars dernier, vous m'interpellez au sujet de la proposition de loi du sénateur Philippe Kaltenbach, visant à interdire le recours aux machines à voter lors des élections générales.

Je vous remercie, Monsieur le Sénateur, d'avoir choisi de nous interroger à ce sujet et vous prie de faire savoir l'intérêt réel que représente pour ma ville et ses électeurs, le vote électronique.

La Ville de Brest utilise le vote par machine à voter depuis 2004. Durant toutes ces années, nous n'avons eu qu'à nous féliciter du choix fait à l'époque. Les opérations de vote et particulièrement celles du décompte de voix sont grandement facilitées par ce procédé. Les électeurs brestois sont totalement habitués désormais à l'utilisation de la machine à voter et les témoignages que nous recueillons sont nombreux à s'en féliciter.

Il est à noter que les villes utilisatrices du vote électronique, en particulier celles disposant de la technologie identique à celle utilisée à Brest, n'ont à ce jour à souffrir d'aucun contentieux électoral.

Le 21 octobre 2013, j'ai écrit au Premier Ministre, Manuel Valls, alors Ministre de l'Intérieur, pour lui demander la levée du moratoire de 2008 empêchant tout développement de cette technologie et cela au détriment des un million quatre cent mille électeurs des soixante-dix villes utilisatrices de ce système.

Je vous signale que ni l'initiateur du rapport sénatorial du 09 avril 2014, ni le sénateur Kaltenbach, n'ont pris attache auprès des dites collectivités afin d'interroger les utilisateurs sur le bien-fondé de cette technologie.

Je vous informe par ailleurs que la Ville de Brest était à l'initiative, avec d'autres villes, de la constitution d'une association des villes utilisatrices du vote électronique (A.V.V.E).

Cette association se tient à votre disposition pour vous présenter plus d'éléments si vous le souhaitez et je me permets de joindre à ce courrier quelques notes annexes.

En conclusion, Monsieur le Sénateur, je vous confirme mon total désaccord avec un tel projet, et vous prie de bien vouloir agréer, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

*Marc*

François CUILLANDRE



**Monsieur François MARC**  
**Sénateur du Finistère**  
**2 rue de la Mairie**  
**29800 LA ROCHE-MAURICE**